

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION ÉTÉ 2021

IMPORTANT : Un bulletin par enfant et par période.
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

À RETOURNER AVANT LE 6 AVRIL 2021

À l'accueil de loisirs Pierre Bonnard (5, rue de l'avenir, 92260 Fontenay-aux-Roses)
Tél. : 01 41 13 52 71

LE PARTICIPANT

Parti (-e) l'année précédente : oui non

Masculin Féminin

NOM :

Prénom :

Date de naissance : / /

École fréquentée :

Accueil de loisirs fréquenté :

Régime alimentaire particulier : non oui, précisez.....

PAI au sein de la commune :

Enfant porteur de handicap :

LE RESPONSABLE LÉGAL

Père Mère Tuteur

AUTORITÉ PARENTALE DE L'ENFANT

Conjointe (père et mère) Mère Père

NOM : Prénom :

Adresse du responsable :

Courriel :

Téléphone du domicile :

Portable de la mère : Portable du père :

SÉJOURS CHOISIS :

Nous vous conseillons de formuler plusieurs choix.

Choix n°1

Nom du séjour :

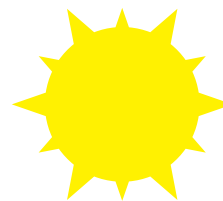
Dates du séjour :

Choix n°2

Nom du séjour :

Dates du séjour :

JE DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT



SÉJOURS ÉTÉ ACCUEILS DE LOISIRS



SÉJOUR DE JUILLET / 8 JOURS POUR LES 4-6 ANS (maternels) 20 PLACES

Dates : 10 juillet au 17 juillet 2021. Lieu : Bérout la Mulotière (28)



Situé à 110 km de Paris, c'est au cœur de la verdure que nous sommes accueillis dans ce joli petit coin d'Eure-et-Loir. Le centre de vacances est situé sur l'Arve, au pied d'une colline couverte d'une forêt aux hautes futaies centenaires. Cet ancien moulin parfaitement réaménagé est le cadre idéal pour les tous petits. Ils partiront à la découverte du Parc des aigles et pratiqueront de l'équitation, et pourront bénéficier de séances de baignade à la piscine du centre (liste non exhaustive)

À partir de 71,55 €.

SÉJOUR DE JUILLET / 8 JOURS POUR LES 6-12 ANS (à partir du CP) 20 PLACES

Dates : 17 juillet au 24 juillet 2021. Lieu : Grand-camp Maisy (14)



Situé à environ 280 km de Paris, la ville de Grandcamp Maisy est une ville attenante à Caen et Bayeux. C'est un petit village marqué son littoral et son port de pêche avec de très grandes plages de sable et ses promenades du littoral entre sable et ville. Le centre Quier Quierettes est le lieu idéal pour votre séjour. Le centre est au cœur du village, tout près du port de pêche et de plaisance. C'est un centre idéalement situé sur le front de mer, face au large.

Pêches à pieds, découvertes des dunes, visites guidées, découverte du Port de pêche et la pratique d'activités nautiques raviront petits et grands. (Liste non exhaustive)

Test de natation pour les activités nautiques * exigé une fois l'inscription validée.

À partir de 122,20€.

SÉJOUR DE JUILLET / 15 JOURS POUR LES 6-12 ANS (à partir du CP) 30 PLACES

Dates : 17 juillet au 31 juillet 2021. Lieu : Grand-camp Maisy (14)



Test de natation pour les activités nautiques * exigé une fois l'inscription validée.

À partir de 181,80 €.

SÉJOUR D'AOÛT / 15 JOURS POUR LES 6-12 ANS (à partir du CP) 30 PLACES

Dates : 13 août au 27 août 2021. Lieu : Prémanon (39)



Au cœur de la station des Rousses et du Parc Naturel du Haut Jura, à 1100 m d'altitude, le centre de vacances est situé dans une belle clairière bordée de grands espaces boisés, pourvu de sentiers pédagogiques sur la Faune et la Flore. Situé à 450 kms de Paris, le centre de Prémanon est le lieu idéal pour passer de bonnes vacances.

Les enfants pourront découvrir la cani-rando, pratiquer de l'escalade, faire des visites du patrimoine local. (Liste d'activités non exhaustive)

À partir de 181,40 €.



www.fontenay-aux-roses.fr



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SÉJOURS DE VACANCES

Nous vous informons, qu'à ce jour, les séjours de vacances demeurent suspendus par les services gouvernementaux jusqu'à nouvel ordre (dû au contexte sanitaire). Toutefois, les pré-inscriptions sont ouvertes en prévisionnel afin de permettre d'anticiper une possible évolution de ces mesures.

La Ville de Fontenay-aux-Roses propose des séjours déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) pendant l'été afin d'offrir aux enfants des activités sportives, culturelles, artistiques et ludiques.

Ces séjours contribuent à développer leur ouverture aux autres, leur autonomie à travers des thématiques variées. Ils sont adaptés aux différentes tranches d'âge et aux activités proposées. Ils s'appuient sur des valeurs de tolérance, de partage et de respect de l'autre autant que de soi-même portées par les équipes d'animation de la Ville.

L'inscription et la fréquentation des séjours impliquent que les familles s'engagent à respecter les dispositions du présent règlement.

1) L'INSCRIPTION

L'inscription se déroule en trois étapes :

- La pré-inscription à retourner au **6 avril 2021** au plus tard à l'accueil de loisirs pierre bonnard
- La commission d'attribution
- L'inscription définitive.

Si la demande est acceptée par la commission, un dossier d'inscription est envoyé à chaque famille, comportant les documents suivants :

- Une confirmation du lieu du séjour ou une autre proposition si celui-ci est déjà complet,
 - Un dossier avec la liste des pièces obligatoires à fournir, les familles doivent remplir une fiche de renseignements concernant l'enfant et une fiche sanitaire de liaison.
 - Une fiche trousseau pour constituer la valise de l'enfant
- Dès réception de votre dossier complet par courrier, l'inscription de votre enfant est validée et le paiement du séjour est considéré comme **dû**.

2) LES TARIFS – LE PAIEMENT

Il s'effectue aux dates suivantes :

- **Pour les séjours du mois de juillet : avant le 25 juin 2021**
- **Pour le séjour du mois d'août : avant le 30 juillet 2021**

Pour calculer votre participation aux frais de séjours de vacances, vous devez vous présenter au service Enfance de la mairie avec les pièces suivantes (**originaux uniquement**) :

- Dernier avis d'imposition
- Une attestation récente des allocations familiales
- Une quittance de loyer de moins de 3 mois ou un acte de vente
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de téléphone ou d'électricité)
- Le livret de famille ou l'acte de naissance de(s) enfant(s)
- Selon votre situation, le jugement de divorce, de séparation ou l'acte de non-conciliation
- Pour les enfants en résidence alternée, merci de présenter les documents ci-dessus de la mère et du père.

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON PRÉSENTÉ DANS LES DÉLAIS DONNERA LIEU À L'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

La participation financière demandée aux familles est déterminée d'après le quotient familial du foyer. Elle est dans tous les cas inférieurs au coût réel du séjour, la différence étant prise en charge par la Ville.

Pour tous les séjours, **un versement de 30% minimum du prix du séjour devra être acquitté** lors de l'inscription.

Le séjour devra être entièrement réglé à la date du départ, il pourra l'être en espèces, en chèques ou en bons CAF* (*Attention : seules les bons vacances délivrées par la Caisse d'Allocations Familiales sont pris en charge).

ATTENTION : Nous ne délivrons pas d'attestation de participation, merci de bien vouloir conserver la facture qui vous sera remise lors du paiement de la totalité du séjour.

TOUT SEJOUR NON-PAYÉ À CES DATES ENTRAINERA AUTOMATIQUEMENT L'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

3) LA SANTÉ

Au départ : Pour les enfants sous traitement médical ponctuel, l'ordonnance ainsi qu'une trousse contenant les médicaments (au nom de l'enfant) doivent être remis au moment du départ.

Les enfants ne sont pas autorisés à conserver les médicaments sur eux ou dans leurs affaires personnelles.

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI (alimentaire ou médicamenteux), les parents doivent fournir le protocole accompagné de l'ordonnance et de la trousse de médicaments (au nom de l'enfant) au moment du départ du séjour. Les familles doivent vérifier l'état des cheveux de leur enfant avant le départ pour éviter toute contamination pendant le séjour.

En cas de maladie, les parents sont immédiatement prévenus par le directeur du séjour.

Les éventuelles avances de frais médicaux consécutifs à une maladie ou à un accident sont avancés par la Ville. Les feuilles de soin et ordonnances sont remises aux familles après remboursement auprès de la Ville.

4) LES CONDITIONS D'ANNULATION

Toute demande d'annulation d'un séjour **doit être effectuée par écrit adressé à Monsieur le Maire**. Seules les annulations pour motifs graves (accidents, maladies graves, hospitalisation de l'enfant ou décès d'un proche...) donneront lieu à un remboursement sur présentation de justificatifs.

ANNULATION PAR LA VILLE :

La Ville se réserve le droit d'annuler un séjour qui ne réunirait pas un nombre suffisant de participants ou pour toutes autres raisons indépendantes de sa volonté (intempéries, catastrophes naturelles ou crise sanitaire...).

Dans ce cas la commune reversera aux familles la totalité des sommes versées, par mandat administratif.

5) LE RAPATRIEMENT DISCIPLINAIRE

En cas de problèmes graves de comportement (violence, menaces, fugues, vols...), si aucune autre solution n'est possible, la direction en accord avec la municipalité, se réserve le droit de ne plus accueillir l'enfant. **Le renvoi sera immédiat.** Aucun remboursement ne sera effectué et le rapatriement sera à la charge des représentants légaux. Ces frais (taxi, train...) seront à la charge exclusive de la famille : billet de retour de l'enfant exclu et de l'accompagnateur.

6) OBLIGATIONS DES USAGERS

Les familles doivent impérativement respecter les horaires de départ et de retour indiqués sur les convocations.

Au départ, chaque bagage doit comporter une étiquette au nom et prénom du participant. Le linge doit être également marqué au nom du participant. L'argent de poche devra être confié à l'encadrant lors du départ dans une enveloppe au nom et prénom du participant et mentionnant la somme remise.

La somme restante sera restituée par l'encadrant au retour de l'enfant. Selon l'heure fixée pour le départ, un repas froid sera fourni par la ville.

7) RESPONSABILITÉS

La Ville décline toute responsabilité dans les cas suivants :

- perte ou de vol d'objets personnels pendant le séjour
- dégradation des affaires personnelles pendant le séjour.

DATE ET SIGNATURE précédées de la mention « lu et approuvé » du responsable légal



TARIFS DES SÉJOURS DES ACCUEILS DE LOISIRS EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL

Quotients	1	2	3	4	5	6
Taux d'effort	20 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %

BÉROU LA MULOTIÈRE / DU 10 JUILLET AU 17 JUILLET 2021 / 8 JOURS / 4-6 ANS

Coût réel du séjour par enfant : 357,73 €	71,55 €	71,55 €	89,43 €	107,32 €	125,21 €	143,09 €
--	---------	---------	---------	----------	----------	----------

GRANDCAMP-MAISY / DU 17 JUILLET AU 24 JUILLET 2021 / 8 JOURS / 6-12 ANS

Coût réel du séjour par enfant : 611 €	122,20 €	122,20 €	152,75 €	183,30 €	213,85 €	244,40 €
---	----------	----------	----------	----------	----------	----------

GRANDCAMP-MAISY / DU 17 JUILLET AU 31 JUILLET 2021 / 15 JOURS / 6-12 ANS

Coût réel du séjour par enfant : 909 €	181,80 €	181,80 €	227,25 €	272,70 €	318,15 €	363,60 €
---	----------	----------	----------	----------	----------	----------

PRÉMANON/ DU 13 AU 27 AOÛT 2021 / 15 JOURS / 6-12 ANS

Coût réel du séjour par enfant : 907 €	181,40 €	181,40 €	226,75 €	272,10 €	317,45 €	362,80 €
---	----------	----------	----------	----------	----------	----------

TARIFS DES SÉJOURS DES ACCUEILS DE LOISIRS EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL

Quotients	7	8	9	10	11	12	13
Taux d'effort	45 %	50 %	55 %	60 %	70 %	80 %	90 %

BÉROU LA MULOTIÈRE / DU 4 JUILLET AU 11 JUILLET 2020 / 8 JOURS / 4-6 ANS

Coût réel du séjour par enfant : 357,73 €	160,98 €	178,87 €	196,75 €	214,64 €	250,41 €	286,18 €	321,96 €
--	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

GRANDCAMP-MAISY / DU 17 JUILLET AU 24 JUILLET 2021 / 8 JOURS / 6-12 ANS

Coût réel du séjour par enfant : 611 €	274,95 €	305,50 €	336,05 €	366,60 €	427,70 €	488,80 €	549,90 €
---	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

GRANDCAMP-MAISY / DU 17 JUILLET AU 31 JUILLET 2021 / 15 JOURS / 6-12 ANS

Coût réel du séjour par enfant : 909 €	409,05 €	454,50 €	499,95 €	545,40 €	636,30 €	727,20 €	818,10 €
---	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

PRÉMANON/ DU 13 AU 27 AOÛT 2021 / 15 JOURS / 6-12 ANS

Coût réel du séjour par enfant : 907 €	408,15 €	453,50 €	498,85 €	544,20 €	634,90 €	725,60 €	816,30 €
---	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------